



# COMPTE RENDU

## de la Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF

CMG de ST GERMAIN-EN-LAYE - 5 juillet 2018 -



Le Centre Ministériel de Gestion de Saint-Germain-en-Laye a convié les commissaires paritaires le jeudi 5 juillet 2018 afin d'examiner une disponibilité pour convenances personnelles, des titularisations, des prolongations de stage et les propositions d'avancement des TSEF. Cette commission a été présidée par Mme PONCET, attaché administratif hors classe et directrice adjointe du Centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye, en l'absence du directeur du CMG.

Représentants **FO** présents : Eric SESSIECQ et Antony LE MEUR.

### **FO** Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Bilan du recours traité lors de la CAPL précédente ;
- Disponibilité pour convenances personnelles ;
- Titularisations ;
- Prolongations de stage ;
- Avancement dans le grade des TSEF 2 ;
- Avancement dans le grade des TSEF 1.

### **FO** Désignation du secrétaire adjoint :

Mr DAGNICOURT Bertrand (UNSA)

### **FO** Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le PV de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

### **FO** Bilan du recours traité lors de la CAPL précédente :

Le recours n'a pas été accepté par la hiérarchie.

### **FO** Disponibilité pour convenances personnelles :

Avis favorable de la CAPL.

### **FO** Titularisations (16) :

Avis favorable de la CAPL pour toutes les titularisations

### **FO** Prolongations de stage (2) :

Le vote pour la première prolongation de stage de six mois : 4 voix pour et 4 abstentions, concernant la deuxième prolongation de stage d'un an : 8 voix pour avec une orientation de changement de poste de catégorie B.

### **FO** Avancement au choix des TSEF 2 :

Conformément à l'arrêté du 13 octobre 2016 paru au journal officiel du 25 octobre 2016 pour les années 2017 à 2019, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de



*Élections professionnelles du 6 décembre 2018*

Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF

Syndicat FORCE OUVRIERE IDF

8, avenue du président Kennedy – 78102 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
fo.idf.def@gmail.com



fabrications de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2019 est fixé à 12%. Après application de ce taux à l'effectif conditionnant, au titre de l'année 2019, le nombre de postes ouverts pour l'accès au grade de TSEF 2 est de 16, sur la base du CREP 2017 de l'agent, (dont 1 à la réserve) répartis comme suit :

Avancement pour l'accèsion au grade de TSEF 2 - Année 2019		
Employeurs	Effectif conditionnant	Postes
DIRISI	62	7
SCA	12	1
DRHAT	26	3
DRM	8	1
DRSD	1	1
RÉFÉRENT OME	11	1
SGA SDPRHF	8	1
TOTAL	161	15 (+ 1 à la Réserve)

#### **Avancement au choix des TSEF 1 :**

Conformément à l'arrêté du 13 octobre 2016 paru au journal officiel du 25 octobre 2016 pour les années 2017 à 2019, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications 1<sup>ère</sup> de classe au titre de l'année 2019 est fixé à 9%. Après application de ce taux à l'effectif conditionnant, au titre de l'année 2019, le nombre de postes pour l'accès au grade de TSEF 1 est de 20, sur la base du CREP 2017 de l'agent, (dont 2 à la réserve) répartis comme suit :

Avancement pour l'accèsion au grade de TSEF 1 - Année 2019		
Employeurs	Effectif conditionnant	Postes
DIRISI	87	4
SCA	20	1
SSA	11	1
DGA DRH	13	1
DGGN	11	1
DRHAT	57	3
DRSD	6	1
ECPAD	9	1
INI	8	1
MUSÉE MARINE	2	1
RÉFÉRENT OME	36	2
SGA SDPRHF	20	1
TOTAL	322	18 (+ 2 à la Réserve)

L'ensemble des commissaires ont travaillé pour que les travaux d'avancements soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent. L'administration est restée sur ses positions sur la liste proposée et malgré des négociations accrues, elle n'a pas accepté les permutations demandées par vos commissaires avec une référence du classement de l'organisme.

En conclusion, nous nous sommes battus et avons obtenu, avec de très bons dossiers, à la réserve deux places sur trois pour le syndicat.

#### **Vos commissaires Paritaires **FO SNPTP** :**

[eric1.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr](mailto:eric1.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr)  
[richard.garet@intradef.gouv.fr](mailto:richard.garet@intradef.gouv.fr)

[jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr](mailto:jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr)  
[antony.le-meur@intradef.gouv.fr](mailto:antony.le-meur@intradef.gouv.fr)

**Contact équipe régionale :** [fo.idf.def@gmail.com](mailto:fo.idf.def@gmail.com) - Tel : 06 22 02 75 08